

Orge – Production de parcelles Select

Orge comprend l'orge de printemps et l'orge d'hiver.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'orge.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
De printemps et d'hiver Select	<p>a porté au cours de l'année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée d'orge. <p>a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticales ou de blé.• une culture d'orge d'une variété différente.• une culture Certifiée d'orge.

Inspection des cultures

Les parcelles d'orge doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Orge pédigrée inspectée de la même variété	3 mètres (10 pieds)
b. Variétés différentes d'orge ou orge non pédigrée	10 mètres (33 pieds)
c. Orge pédigrée inspectée de la même variété contaminée par des hors-types ou d'autres variétés d'orge	10 mètres (33 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Blé dur (durum), avoine, seigle, triticales, blé	3 mètres (10 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)
 - a. Select - 1

2. **Pureté mécanique** (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour l'orge, cela inclut toutes les céréales)
 - a. Select - 1